



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

Au sommaire

N°23 – 24 août 2023

Colza	1
Terminer les semis dès que possible !	1
Désherbage	1
BCAE 6 : couverture des sols hors zones vulnérables	2
Gestion des adventices en interculture	3
Le faux semis pour faire lever les adventices.....	3
Gestion chimique des adventices vivaces	4
Glyphosate	5
Application des nouvelles règles d'usages en intercultures	5
Ambrosie	6
Objectif zéro ambrosie dans les champs.....	6

Colza

Terminer les semis dès que possible !

La canicule se termine, et des pluies sont annoncées ce vendredi, il faut terminer les semis dès que possible pour profiter de l'humidité résiduelle du sol, ou des pluies.

Cette années les conditions de semis sont très bonne sur une bonne partie de la plaine, qui a reçu de 20 à 35 mm d'eau la semaine dernière, sauf le secteur d'Issoire seulement 5 mm.

Désherbage

Pour les semis réalisés à ce jour, le désherbage a pu être reporté en raison de la canicule, l'efficacité des produits de post-semis est fortement dégradé dans cette situation. Il est possible de réaliser des interventions de désherbage sur colza en post-levée très précoce, entre 1 et 4 feuilles, l'idéale est de traiter juste après une pluie sur sol frais.

Par exemple ALABAMA, SPRINGBOK :

En post-levée précoce, ces produits s'appliquent le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que 70% les pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade « colza rayonnant », soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, Alabama ou Stringbok étant efficace avant leurs levées ou lorsqu'elles sont les plus jeunes possibles. Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices.

Produit commercial	Substance active	Dose AMM (recommandée post levée)	ZNT DVP DSR	Mention de danger
ALABAMA	DMTA-P Métazachlore Quinemerac	2.5 l/ha (1.5 à 2 l/ha)	5 m 5 m 5 m	H317 H351 H410
SPRINGBOK	DMTA-P Métazachlore	3 l/ha (1.5 à 2.5 l/ha)	5 m - 5 m	H302 H304 H317 H319 H351 H400 H410

Métazachlore : les conditions d'usage limitent cette substance active à une application maximale de 750 g/ha tous les 4 ans ou une application maximale de 500 g/ha tous les 3 ans. Le calcul se fait à partir des semis de colza en 2021.

Contactez votre conseiller habituel pour plus de précision en fonction de votre produit.

BCAE 6 : couverture des sols hors zones vulnérables

Depuis cette année, la nouvelle PAC impose une couverture des sols sur l'ensemble du territoire.

- En zones vulnérables le programme d'action s'applique comme habituellement.
- En interculture longue hors zones vulnérables (interculture avant une culture de printemps 2024) la présence d'un couvert est obligatoire au minimum 6 semaines entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre.

Font office de couverture du sol : un couvert semé, des repousses couvrantes, un mulch, des chaumes ou cannes).

Exemple 1 : vous n'avez pas touché vos chaumes depuis la moisson, il faut les laisser en l'état à minima du 1^{er} septembre au 13 octobre.

Exemple 2 : vous déchaumez vos parcelles le 10 septembre (vous créez un mulch) vous devez le laisser en l'état jusqu'au 22 octobre.

Exemple 3 : votre tournesol sera suivi d'un maïs, votre récolte interviendra après le 1^{er} septembre, dans ce cas la couverture commence le 1^{er} septembre (la culture fait office de couvert) et vous ne pourrez travailler le sol qu'à partir du 13 octobre.

Exemple 4 : vous récoltez vos maïs en ensilage le 30 août, vous semez un couvert le 20 septembre, il doit rester en place jusqu'au 1^{er} novembre.

Cette règle s'applique dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (conditionnalité PAC – BCAE 6)

Gestion des adventices en interculture

Le faux semis pour faire lever les adventices

Dans les parcelles où le désherbage des graminées type vulpin ou ray-grass pose un problème, le faux semis permet de déstocker des graines qui ne germeront pas dans la culture à venir.

Il est important de réaliser un faux semis maintenant, pour faire lever les adventices dès la première pluie.

L'outil doit être réglé pour un travail sur 3-4 cm maximum, et si possible être équipé de rouleau, une profondeur trop importante limite fortement la levée des graines enfouies trop bas, le roulage favorise la levée. Un travail plus profond pourra être réalisé ultérieurement pour détruire les adventices levées.



Gestion mécanique des vivaces en intercultures

La gestion mécanique des vivaces est possible. Il faut deux conditions, un temps sec et chaud, et des passages répétés d'outils à dents à profondeur sur 10-15 cm de profondeur.

Eviter absolument les outils à disque qui découpent les plantes et les multiplient. Attention, chaque vivace a ses spécificités qui sont détaillées ci-dessous.



Le chardon

Le chardon des champs est une vivace à drageons « pousses végétatives issues de la racine » de la famille des astéracées (composées). Il colonise le milieu principalement par ses bourgeons racinaires. Ces derniers se transforment en drageons qui à la surface donnent naissance à une rosette ou à des pousses allongées en profondeur. Les racines peuvent grandir de quelques mètres par an et sont donc présentes bien au-delà de la couche arable, ce qui rend leur gestion par extraction inefficace. Ainsi, une méthode mécanique adaptée à cette vivace repose sur une stratégie d'épuisement des organes souterrains. Pour épuiser les pousses de chardons, il faut un outil de travail du sol à l'interculture qui permette de scalper. Ce scalpage stimule le développement de drageons et puise dans les réserves. Cette stratégie est efficace si l'opération de scalpage est réalisée en plein, et si elle est suffisamment répétée (au moins 3 fois à 10-30 jours d'intervalle selon des essais menés en Ile de France – CA 77).



[Voir article complet d'arvalis institut du végétal ici](#)

Le liseron des haies

Le liseron des haies est une plante vivace à multiplication végétative. Dès le printemps, des pousses s'élaborent à partir de rhizomes. La plante développe deux types de tiges : des tiges florifères grimpantes (ou volubiles) et des tiges rampantes, stériles. La croissance printanière épuise les rhizomes qui se renouvellent chaque année, à partir des tiges rampantes.

La lutte mécanique par extraction est efficace, il est nécessaire d'utiliser des outils à dents ou à ailettes, et de multiplier les passages en périodes sèches et chaudes.

[Voir l'article complet d'arvalis institut du végétal](#)



Nettoyer le matériel avant de sortir d'une parcelle infestée

Il arrive fréquemment que les fragments racinaires adhèrent aux roues des machines agricoles ou aux outils de travail du sol, et soient disséminés de cette manière. Le nettoyage du matériel évite la dissémination.

Gestion chimique des adventices vivaces

Le désherbage des vivaces se pratique efficacement en fin d'été. Les conditions favorables pour l'efficacité des désherbages visant la maîtrise des vivaces, sont : un sol humide, et une forte hygrométrie le matin, attendre si possible que les repousses soient bien développées pour avoir une surface foliaire importante.

Pour lutter contre les liserons, chardons, rumex, nous conseillons une association glyphosate + dicamba ou glyphosate + 2,4D :

Glyphosate 360 g/l (2,5 à 3l /ha) + Dicamba 180 g/l (ex, Banvel 4 S à 0,3 l/ha)

Glyphosate 360 g/l (2,5 à 3l /ha) + 2,4D 180 g/l (ex, U 600 PRO à 0,8 l/ha)

Cette association doit être additionnée d'un mouillant pour une meilleure pénétration des produits : soit Heliosol 0,2% ou Silwett L77 à 0,02% ; si présence de chiendent, ajouter Actirob B 1 l/ha.

Pour améliorer la rétention et corriger la dureté de l'eau, nous préconisons l'ajout de sulfate d'ammoniaque entre 1 et 2% du volume de bouillie.

Produit	Matière active	Dose recommandée	ZNT - DVP - DSR	Mention de danger
Plusieurs spécialités	glyphosate 360 g/l	ne pas dépasser 1080 g/ha de glyphosate*	5m - 0 - ND	H411
Plusieurs spécialités	dicamba	0,3 l/ha	5m - 0 - ND	H319 - H411
Plusieurs spécialités	2,4D	0,8 l/ha	5m - 0 - 3m	H318 - H410

*L'usage en interculture est autorisé. Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture, à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes et ne pas dépasser la dose annuelle de 1080 g de glyphosate par hectare. Dans le cadre d'une lutte réglementée, ne pas dépasser la dose annuelle de 2880 g de glyphosate par hectare.

Appliquer les herbicides dans les meilleures conditions !

Le glyphosate étant un herbicide foliaire systémique, les conditions climatiques lors de l'application et durant les jours suivants ont une grande influence sur l'efficacité du désherbage, notamment pour les vivaces. Les facteurs favorisant l'absorption du glyphosate et sa systémie dans la plante sont notamment :

- Des températures moyennes comprises entre 8°C et 25°C,
- Une hygrométrie élevée >80 % au moment du traitement,
- Pas ou très peu de vent (produit très volatil)
- Des plantes poussantes,
- L'absence de pluie dans les heures suivant l'application (1h minimum).

Pour une efficacité maximale du glyphosate le volume de bouillie doit être compris entre 30 et 80 l/ha au maximum, une baisse de volume sera encore plus favorable à la pénétration du produit dans les feuilles des adventices.

Ne soyez pas pressé, surtout pour la destruction des vivaces ; attendre les bonnes conditions, et laisser agir au minimum une semaine avant tout travail du sol.

Glyphosate

Application des nouvelles règles d'usages en intercultures

Les conditions d'utilisation du glyphosate ont évolué depuis 2 ans, l'utilisation du glyphosate est limitée à 1080 g/ha/an de substance active, dans le cas général, et à 2880 g/ha/an dans le cadre d'une lutte réglementée (Ambroisie).

Cette limitation de dose est accompagnée d'une interdiction d'usage dans le cas d'une parcelle ou un labour sera effectué avant l'implantation de la culture à suivre.

En conclusion ! c'est du glyphosate ou labour, mais pas les deux en même temps.

Une exception est possible pour les cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes.



Ambroisie

Objectif zéro ambroisie dans les champs.

Il faut éliminer toutes les ambrosies. Ne laissez pas d'ambroisie monter à graine dans vos champs. La destruction mécanique doit être réalisée par deux passages croisés, avec si possible des outils à dents avec ailettes pour bien couper le pivot des ambrosies, sous peine de les voir repartir rapidement.

Dans les situations à forte infestation, une intervention chimique est envisageable pour viser le 100% de destruction. Des conditions d'intervention optimales sont à privilégier : sol humide et forte hygrométrie au moment du passage, soit le matin à la levée du jour.



Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : M. Laugier, F. Moigny, Y. Ginestière
04 73 44 45 95
agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE
www.puydedome.chambre-agriculture.fr



UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité